Avis de changement affectant la reconnaissance

Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance (Article 64) :
La responsable doit aviser par écrit le bureau coordonnateur qui l'a reconnue, dans les 10 jours, de tout changement pouvant affecter les conditions et les modalités de sa reconnaissance. Dans le même délai, elle fait parvenir au BC les renseignements et documents exigibles en vertu du règlement, lorsque ceux qui ont été produits antérieurement ne sont plus exacts, sont incomplets ou sont périmés.

Je, _____ (nom de la RSGE) désire vous aviser d'un changement.

Date réelle du changement : _____

<u>Changement me concernant:</u>

☐Suspension des activités en raison d'un retrait préventif
☐Suspension des activités en raison de l'adoption d'un enfant (30 jours à l'avance)
☐Changement affectant la santé physique ou mentale de la RSGE diminuant sa capacité à assurer la garde d'enfant (Maladie, fracture…)
☐Changement ou élément nouveau dans le dossier judiciaire de la RSGE
☐Changement dans les heures d'ouverture, de repas et de collations
☐Changement des jours de fermetures prévus
☐Demande d'augmentation ou de diminution de places subventionnées
☐Suspension des activités pour participer à des activités associatives
☐Fermeture définitive du service de garde (30 jours à l'avance)

Précisez pour chaque changement coché et fournir les documents demandés:
_____

_____

<u>Changement concernant la personne qui m'assiste ou me remplace :</u>

☐Changement d'assistant(e). (Fournir le résultat de la recherche sur les antécédents judiciaires, avant son arrivée)
☐Changement de remplaçante occasionnelle (Fournir le résultat de la recherche sur les antécédents judiciaires, avant son arrivée)
☐Changement de remplaçante d'urgence
☐Changement ou élément nouveau dans le dossier judiciaire de l'assistante ou la remplaçante occasionnelle

Précisez pour chaque changement coché et fournir les documents demandés:
_____

_____

Avis de changement affectant la reconnaissance

Changement concernant une personne résidant au service de garde :

☐Arrivée ou départ d'un résidant dans la maison, âgé de moins de 18 ans (Fournir le certificat de naissance)
☐Arrivée ou départ d'un résidant dans la maison, âgé de plus de 18 ans (Fournir le résultat de la recherche sur les antécédents judiciaires, avant son arrivée)
☐Changement ou élément nouveau dans le dossier judiciaire de toute personne majeure vivant dans la résidence

Précisez pour chaque changement coché et fournir les documents demandés:
_____

_____

Changement concernant la résidence :

☐Changement dans le milieu physique. Exemple: utilisation d'une nouvelle pièce pour la garde des enfants, restriction de l'espace réservé aux enfants, ajout d'un module de jeux, d'une piscine…
☐Avis de rénovation intérieur ou extérieur affectant le milieu physique au service de garde
☐Changement des procédures en cas d'urgence (Les joindre)
☐Ajout d'une arme à feu dans la résidence (Fournir le certificat d'enregistrement de l'arme)
☐Déménagement dans le même ou autre territoire (30 jours)
☐Adoption ou garde d'un animal

Précisez pour chaque changement coché et fournir les documents demandés:
_____

_____

Signature de la RSGE : _____ Date : _____